

**COMMUNIQUÉ**  
**Pour diffusion immédiate**

**Fin du mode de paiement des boucles ovines par l'entremise du  
programme ASRA**

**Longueuil, le 19 février 2014** – Le conseil d'administration d'Agri-Traçabilité Québec (ATQ) a récemment annoncé la fin du mode de paiement des boucles ovines par l'entremise du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) de La Financière agricole du Québec. À cet effet, ATQ souhaite informer l'ensemble des producteurs d'agneaux et de moutons du Québec que **cette option de paiement ne sera plus offerte à compter du 14 mars 2014.**

Cette décision survient suite à l'analyse des coûts et à la hausse anticipée des frais d'administration appliqués sur les commandes acquittées par ce mode de paiement, et ce, en raison de son faible taux d'utilisation.

Il est à noter que suite à ce changement, les commandes de boucles ovines devront être payées en utilisant l'une des trois modalités suivantes : par carte de crédit, par chèque ou par paiement bancaire.

De plus, afin de leur faciliter la tâche et de leur permettre d'obtenir leurs boucles d'identification plus rapidement, ATQ invite les intervenants à passer leur prochaine commande par téléphone, en communiquant avec le Service à la clientèle au 1 866 270-4319. Ainsi, une mise à jour de leur dossier pourra également être effectuée.

-30-

Source :  
Hugues Larocque  
Conseiller rédaction, communication et formation  
Agri-Traçabilité Québec  
[hlarocque@atq.qc.ca](mailto:hlarocque@atq.qc.ca)